

**DELIBERATION****Relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement en vue de réhabiliter le collecteur d'eau pluviale (EP) sis au chemin des Fossés.**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune d'Hermance et sa récente mise à jour ;

Vu la synthèse des déficiences relevées par l'exploitant (SIG) sur le réseau d'assainissement de la Commune ;

Vu la nécessité, selon la planification validée par la DGEau, de procéder rapidement à la réhabilitation du collecteur EP sis au chemin des Fossés, ce dernier présentant, notamment, des fissures et des trous dans la radier ;

Vu le montant des travaux devisés à 267'000 F ;

Vu l'offre du Bureau CERA d'un montant de 21'000 F correspondant aux honoraires d'étude selon les phases 31 à 41.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et ss et 95 et ss de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 9 de ses membres
accepte par 9 oui, 0 non 0 abstention
majorité qualifiée

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 290'000 F dont à déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de 19'096 F, destiné aux travaux de réhabilitation du collecteur d'eau pluviale (EP) sis au chemin des Fossés.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 290'000 F au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique 7206.4612
5. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1


Denis Mégevand
Président du Conseil


Canton de Genève


Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau